<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>N°87/2024</u>

Nombre de conseillers

En exercice : 11 Présents : 7

Votants: 8

L'an deux mille vingt-quatre le 28 novembre à 10 heures

le Conseil Municipal de la commune de Molines en Queyras s'est réuni en session

ordinaire sous la Présidence de

GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 18 novembre 2024

Présents: ALLAIX Romain, ARMANET Carole, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe,

FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie,

Absents: BONNIN Gilbert pouvoir à CHALLOT Serge, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël,

ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

OBJET : Autorisation au Maire à signer les contrats de fourniture d'électricité avec Ener'Guil.

Madame le Maire procède à la présentation des contrats de fourniture d'électricité avec Ener'Guil.

Les contrats concernent le bâtiment de la Mairie, le garage communal, la bibliothèque, la salle polyvalente, l'école, ainsi que la station de pompage de Fontgillarde.

Le prix unitaire du KWh incluant les taxes et les contributions (hors TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) est de 0,2139 € TTC (hors TURPE) à la date de conclusion du contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à procéder à la signature des contrats de fourniture d'électricité avec Ener'Guil, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération.

Vote: Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie